

ORDRE DU JOUR du Général AILLERET du 19 MARS 1962

(à lire devant les monuments AVANT le manifeste National au verso)

COMMANDEMENT SUPERIEUR DES FORCES

EN ALGERIE

Le Général

ORDRE DU JOUR N° 11

A TOUTES LES FORCES DE L'ORDRE

Le cessez-le-feu qui vient d'intervenir met fin à plus de sept années de combats au cours desquelles notre armée avait la mission de s'opposer aux actes de force d'un adversaire souvent exalté mais toujours courageux.

Elle a combattu les bandes armées des djebels. Elle les a réduites à de petits groupes acculés à la défensive. Elle a tenu à distance les forces rebelles de l'extérieur. Elle a étouffé la menace d'une guérilla généralisée. Ainsi ont été assurées les conditions militaires nécessaires à la solution d'un très grave problème politique. La mission est donc remplie.

L'Armée peut être fière des succès remportés par ses armes, de la vaillance et du sens du devoir déployés par ses soldats, réguliers et supplétifs, de son œuvre d'aide aux populations si durement éprouvées par les événements.

Son rôle, ici n'est pas terminé. Elle doit, par sa présence et, si cela est nécessaire par son action, contribuer à empêcher que le désordre l'emporte quels que soient ceux qui tenteraient de le déchaîner de nouveau.

Aujourd'hui comme hier dans la paix comme dans les combats, l'Armée française reste fidèle à la tradition du Devoir.

